

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale ordinaire du 22 janvier 2025.

Association : KI NO KENKYUKAI Franche-Comté club de RONCHAMP.

Siège social : Mairie, 2, place de la Mairie 70250 RONCHAMP.

Association N° : W701000289.

N° de SIRET : 924 297 799 00018

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux janvier à 19h 15, les membres de l'association, se sont réunis au dojo place du 14 juillet 70250 RONCHAMP, sur convocation du conseil d'administration en date du 7 janvier 2025 et en présence de M. Benoît CORNU maire de RONCHAMP accompagné du 1^{er} adjoint M. Roland DURUPT.

L'assemblée est présidée par M. CORNU Pierre en sa qualité de Président de l'association.

Le compte rendu de l'assemblée générale est assuré par M. Jean-Paul LETT secrétaire.

Personnes présentes :

Christophe NUNES-COEHLO, Pierre CORNU, Thierry JAEGER, Angélique LEFEVRE, Jean-Paul LETT, Séverine CAPO, Sylvie MADALENA, Sabrina NOIR, Rémi WINTREBERT.

Personne excusées :

Jacky DELAUNAY.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte et rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

Rapport moral.
Bilan financier.
Récapitulatif des activités 2024.
Prévisions 2025.
Adhésion au fond de solidarité.
Réélection membres du bureau.
Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION.

Après exposé du bilan moral présenté par le Président concernant l'évolution des effectifs, la fréquentation des membres lors des entraînements hebdomadaires et les différentes activités du club au sein de la communauté l'assemblée générale approuve le bilan moral.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION.

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2024 l'assemblée générale approuve le dit document tel qu'il lui a été présenté. Dès lors, quitus de sa gestion est donné au trésorier pour l'exercice écoulé.

Après présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2025, l'assemblée générale approuve le dit budget tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION.

Après débat, l'assemblée générale décide de continuer à adhérer au fond de solidarité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION.

Des personnes ayant exprimé le souhait de faire partie du conseil d'administration, leur demande a été acceptée à l'unanimité.

Font partie du Conseil d'administration :

Mme. CAPO Séverine née le 24 mai 1987 à Belfort (Territoire de Belfort) de nationalité française chef de rayon en jardinerie demeurant 4 hameau Les Gouttes 70270 MELISEY.

M. JAEGER Thierry, né le 27 mai 1957 à MULHOUSE (Haut-Rhin), de nationalité française, retraité, demeurant 7, rue Franklin Roosevelt 90000 BELFORT.

M. LETT Jean-Paul né le 2 avril 1959 à BELFORT (Territoire de Belfort) de nationalité française, retraité, demeurant 5 A rue des étangs, 70290 PLANCHER-BAS.

Mme LEFEVRE Angélique née le 3 août 1980 à Belfort (Territoire de Belfort) de nationalité française, accompagnatrice socio-professionnelle demeurant 39 route de Ronchamp 70270 Saint-BARTHELEMY

Mme. MADDALENA Sylvie née le 24 novembre 1976 à Lyon 4ème (Rhône) de nationalité française, infirmière demeurant 4 Hameau Les Gouttes 70270 MELISEY.

Mme. NOIR Sabrina née le 14 août 1990 à Lure (Haute-Saône) de nationalité française gestionnaire de paie demeurant 15 rue de l'Aérodrome 70200 MALBOUHANS.

Conformément aux statuts, le bureau élu par le conseil d'administration est constitué :

Un président :

M. JAEGER Thierry, né le 27 mai 1957 à MULHOUSE (Haut-Rhin), de nationalité française, retraité, demeurant 7, rue Franklin Roosevelt 90000 BELFORT.

Un(e) vice-président(e) :

Mme. MADDALENA Sylvie née le 24 novembre 1976 à Lyon 4ème (Rhône) de nationalité française, infirmière demeurant 4 Hameau Les Gouttes 70270 MELISEY.

Un secrétaire :

M. LETT Jean-Paul né le 12 avril 1959 à BELFORT (Territoire de Belfort) de nationalité française, retraité, demeurant 5 A rue des étangs, 70290 PLANCHER-BAS.

Un trésorier :

Mme. LEFEVRE Angélique née le 3 août 1980 à Belfort (Territoire de Belfort) de nationalité française, accompagnatrice socio-professionnelle demeurant 39 route de Ronchamp 70270 Saint-BARTHELEMY .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses.

Les questions évoquées ne nécessitant pas de vote, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

Le secrétaire.



Jean-Paul LETT

Le Président.



Thierry JAEGER